

Châtel-St-Germain

www.chatel-saint-germain.fr



Ils nous ont quittés...



Châteloises, Châtelois, Chers concitoyens,

Après l'hiver, le plus précoce et le plus neigeux des dernières décennies, nous avons connu un printemps chaud et ensoleillé. Deux records météorologiques centenaires ont été pulvérisés en mai : sécheresse et températures. Bref, fraises et cerises sont arrivées un bon mois en avance tout en manquant cruellement d'eau.

Cependant, durant ce semestre, le navire « municipalité » n'a pas profité de cette météo au beau fixe, favorable à une navigation calme et tranquille, sur une mer de sérénité. Certes, ce n'était pas la tempête mais on peut, sans fausse pudeur, utiliser le terme de turbulences et ce sur trois dossiers importants : les avatars liés à l'utilisation de la Caserne SERRET, les tribulations de votre maire au sein de Metz Métropole et la pérennisation de nos écoles.

Dans ce feuilleton aux multiples épisodes, une seule certitude : les militaires nous ont quittés le 15 juin dernier. Quel est le devenir de notre caserne ? je vous invite à lire en pages intérieures les péripéties de la chronologie des faits.

Autre sujet brûlant : mes deux interventions lors du conseil de communauté de Metz Métropole (M.M.) du 14 février dernier. J'étais à mille lieues de penser aux conséquences et répercussions qu'elles ont générées au sein de M.M. et dans la presse locale. Vous les trouverez en pages intérieures.

Enfin, troisième sujet d'importance : nos écoles. Il n'y a pas péril en la demeure ; Châtel conservera toutes ses classes à la prochaine rentrée. Mais les trop nombreuses demandes de dérogations (difficilement compréhensibles pour qui connaît la qualité de l'accueil périscolaire de la commune) et la faiblesse des effectifs actuels en maternelle entraîneront une fermeture inéluctable au primaire. Ayant mesuré l'importance du problème, la municipalité a fait le choix de favoriser la construction de logements locatifs. Il en existe trois, avenue de la Libération et onze, habités depuis le 1^{er} mai, rue de Verdun. Un permis de construire a été accepté et signé pour 21 autres à proximité de la salle de sports. Malheureusement trois recours en annulation ont été déposés par des riverains qui n'ont pas compris l'intérêt de ce genre de logements pour notre commune. Les logements loués sont à présent les seuls à pouvoir attirer de jeunes couples dans notre village où l'envolée des prix du foncier leur rend difficile l'accès à la propriété. Certes ces logements sont soumis à un plafonnement des ressources du ménage. Quand vous saurez que plus de 65% de la population châteloise actuelle y est éligible, vous comprendrez aisément, je l'espère, que la physionomie de l'ensemble ne va pas changer. En réalité si, elle va un peu rajeunir !

Vous n'êtes pas sans savoir que pour poursuivre cette action nous sommes en cours de modification du POS. Celle-ci a pour but de changer la vocation industrielle d'une partie de la zone de l'ancienne clouterie en zone d'habitat. Une enquête publique a été ouverte du 23 avril au 23 mai et les documents étaient consultables en Mairie. Cette enquête ainsi que les présences du commissaire enquêteur ont été annoncées deux fois dans deux journaux locaux (4 articles), sur le site de la commune, sur les panneaux d'information municipaux et sur le panneau électronique du square du chemin des dames. L'avis de la population était sollicité par ce biais. Seules sept personnes sont venues consulter et trois seulement ont noté une observation et parmi elles aucun habitant du secteur.

Terminons par quelques sujets de satisfaction.

La signalétique, implantée en 2010 par M.M. sur le site archéologique, a été complétée par la mise en place d'une table d'orientation sur le rocher (point de vue). M.M. toujours, souhaite également sécuriser l'endroit par la pose d'une rampe au niveau de l'escalier et d'un garde-corps sur le rocher. Notre site archéologique prend ses marques peu à peu au sein de l'agglomération.

Guillaume, notre spécialiste des espaces verts, s'est à nouveau surpassé tout en changeant de thème tous les ans. Son esprit créatif et de bon goût agrémentent toujours notre quotidien. Les compositions florales des jardinières par la diversité des espèces en forme et couleurs rehaussent favorablement nos fontaines, ponts, parcs et bâtiments communaux. Toute l'équipe technique a œuvré à ses côtés et mérite des félicitations.

Autre sujet d'actualité important : la proposition, par Monsieur le Préfet, de la nouvelle carte des intercommunalités. Evidemment rien n'est définitif et les discussions seront certainement houleuses pour tous et douloureuses pour certains. La presse se charge d'ailleurs de commenter les commentaires... Pour Metz Métropole, les contours et la gouvernance de la communauté d'agglomération seront forcément impactés.

Toutes ces informations n'étant pas des plus réjouissantes, il me reste à souhaiter que des vacances reposantes et ensoleillées permettent un dépaysement total aux châtelois.

Bonnes vacances...

R.MARCHAL

Compte administratif

Le compte administratif 2010 (bilan des recettes réelles et des mandats émis) dégage :

- **En Fonctionnement** un excédent de **321 146,46 €**

- **En Investissement** un excédent de **908,79 €***

- Mais s'il paraît évident que les comptes soient arrêtés annuellement pour la section de fonctionnement (il ne peut y avoir de report d'une année sur l'autre), il est indispensable d'y inclure les restes à réaliser (programmes en cours de réalisation) au niveau de l'investissement.

Ces comptes font apparaître :

l'excédent d'investissement 2010 : **908,79 €***

les restes à réaliser 2010 :

- en recettes **109 570,00 €***

- en dépenses **260 964,46 €***

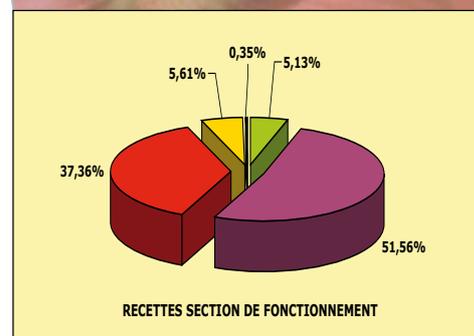
soit un déficit de : **150 485,67 €***

Ce dernier est équilibré par l'excédent de fonctionnement de 2010. Il reste alors la possibilité d'affecter le résultat global du compte administratif soit

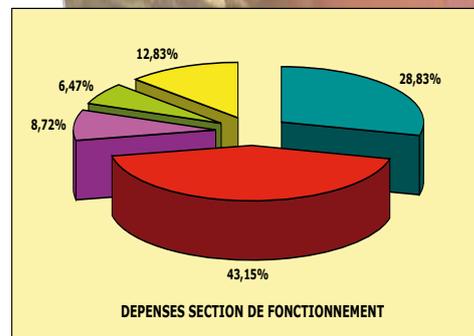
321 146,46 € - 150 485,67 € = 170 660,79 €* d'excédent cumulé au programme d'investissement du budget primitif 2011.

* vous trouverez ces sommes au budget primitif

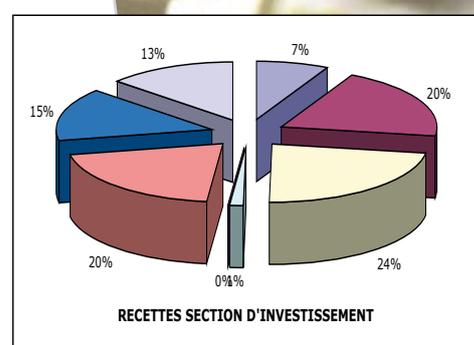
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	
Produit des services	59 400,00 €
Impôts et taxes	597 403,00 €
Dotations (Etat)	432 948,00 €
Produit d'exploitation	65 000,00 €
Remboursements	4 000,00 €
TOTAL	1 158 751,00 €



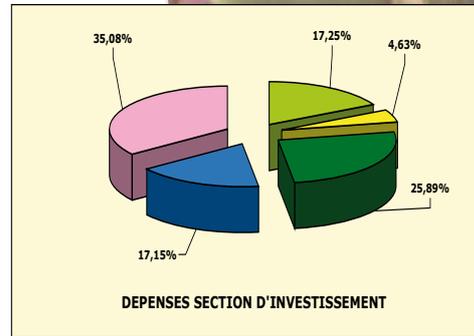
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Charges de gestion générale	334 120,00 €
Personnel	500 000,00 €
Charges affectées (indemnités, collège, CCAS, subventions aux associations)	101 000,00 €
Charges financières (intérêt des emprunts)	75 000,00 €
Autofinancement des investissements	148 631,00 €
TOTAL	1 158 751,00 €



SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	
FCTVA + TLE	54 953,00 €
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	148 631,00 €
Excédent 2010 affecté	170 660,79 €
Créances diverses	9 696,00 €
Reprise des investissements 2010 en cours non encore réalisés	908,79 €
Part de l'excédent de fonctionnement permettant d'équilibrer le programme d'investissement en cours	150 485,67 €
Reste à réaliser 2010 (subventions non versées)	109 570,00 €
Subventions 2010	99 026,00 €
TOTAL	743 931,25 €



SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Remboursement d'emprunts	128 300,00 €
Immobilisations (terrains, matériels, mobiliers)	34 464,52 €
Bâtiments	192 600,00 €
Travaux - voiries - outillage technique	127 602,27 €
Reprise des investissements 2010 non réalisés ou en cours	260 964,46 €
TOTAL	743 931,25 €



budget

Séance du 10 février 2011

- Avis sur le projet de programme local de l'habitat (PLH) de la communauté d'agglomération de Metz-Métropole
- Modification du tableau d'effectifs de la commune
- Régime indemnitaire
- Convention relative à la mise en commun d'un agent et de son équipement
- Attribution de subventions
- Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées
- Modification d'un prix de loyer
- Motion transport en commun
- Délégations consenties au maire : Communication des décisions
- Points divers

Séance du 18 avril 2011

- Compte administratif 2010
- Compte de gestion 2010
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010
- Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2011
- Vote du budget primitif de l'exercice 2011
- Demande de subvention bibliothèque
- Demande de subvention animation bibliothèque
- Demande de subvention création voie d'accès forêt communale
- Convention de partenariat
- Syndicat mixte intercommunal à vocation touristique du pays messin, modification des statuts
- Retrait de la commune de Marange Silvange du syndicat mixte intercommunal à vocation touristique du pays messin
- Désignation de deux agents de Metz-Métropole pour défendre les intérêts de la commune
- Délégation du conseil municipal au maire : Communication des décisions
- Divers - Information

Séance du 17 mai 2011

- Crédits scolaires 2011
- Subventions aux associations 2011
- Demande de subvention informatique mairie
- Demande de subvention centre de loisirs sans hébergement
- Création d'un S.I.V.U.
- Délégation du conseil municipal au maire : Communication des décisions
- Divers

Séance du 17 juin 2011 1^{ère} séance

- Election des grands électeurs titulaires et suppléants

Séance du 17 juin 2011 2^{ème} séance

- Création du syndicat intercommunal pour le très haut débit (S.I.T.H.D.)
- Demande de subvention délégation service public relative à la gestion et à l'exploitation de réseaux de communications électroniques très haut débit
- Demande de subvention au titre des amendes de police
- Schéma départemental de la coopération intercommunale
- Modification tarifs : périscolaire et accueil de loisirs
- Délégation du conseil municipal au maire : Communication des décisions
- Points divers.

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 FEVRIER

(Deux interventions du Maire de Châtel-Saint-Germain)

A propos du vote du budget de Metz-Métropole

«J'ai déjà eu l'occasion de dire à ce micro, il y a environ un an, que dans nos communes nous avons la sagesse d'adapter nos projets à nos finances et non l'inverse.

Evidemment, je reste convaincu de l'utilité de l'ensemble du contenu du PPI (plan pluriannuel d'investissement) mais aussi d'étaler les dépenses correspondantes dans le temps. Parfaitement conscient des problèmes, je m'étais promis, et je l'ai fait savoir, de voter le budget à condition que l'augmentation de la taxe d'habitation soit raisonnablement inférieure à 10 %.

Je n'ai pas réagi lors du DOB (débat d'orientation budgétaire) car le président avait avancé le chiffre de 9,98 %. J'ai malheureusement compris plus tard qu'il s'agissait du nouveau taux et non

de l'augmentation. Je persiste à penser que les efforts de Metz Métropole afin de réduire de façon significative la participation financière imposée aux ménages me paraissent nettement insuffisants. Nous étions un certain nombre à le penser. Nous nous sommes réunis souvent. Cela a nécessité beaucoup de temps, de déplacements, et d'énergie. Je précise que je n'interviens pas ce soir au nom de mes collègues mais j'invite ardemment ceux qui se reconnaissent dans mes propos à me rejoindre ce soir en refusant ce budget.»

A propos de la restructuration du réseau de transport

«Une hausse des impôts ainsi que l'appartenance à une grande agglomération devraient engendrer une amélioration du service public. Comment expliquer aux Châtelois que cette logique sera mise à mal par la restructuration du réseau de transport public de voyageurs de l'agglomération messine.

Au temps béni des TIM, Châtel bénéficiait de 11 entrées et 12 sorties quotidiennes, plus les ramassages scolaires. Les matins enneigés, les bus venaient du plateau (Montois-La-Montagne, Malancourt-La-Montagne, Saint-Privat-La-Montagne) des-cendaient la vallée de Montvaux et arrivaient à Châtel avec parfois une dizaine de minutes de retard... mais passaient.

Les abribus étaient régulièrement entretenus. Comment justifier une augmentation de la taxe additionnelle lorsque dans, les mêmes conditions d'enneigement, les bus des lignes 5 et 5B dont Châtel est le terminus ne circulent pas mais que, oh surprise, la localité se trouve traversée par des bus de la ligne 106, desservant Saint-Privat et Amanvillers, mais détournés par Châtel évidemment sans s'y arrêter. Comment expliquer à nos administrés que les deux abribus vandalisés, utilisés par les TCRM, ne seront pas réparés sous prétexte qu'ils appartiennent au département et datent du bon vieux temps des TIM ?

Quelles sont les améliorations pour 2013 ?

- 4 entrées à la place des 11 TIM
- 4 sorties à la place des 12 TIM
- 1 renforcement scolaire le matin.

De plus les Châtelois seront invités à une découverte touristique quotidienne de Jussy, Sainte-Ruffine puis de Préville avant d'arriver à Metz.

Certes il y aura les précieux TAD (transport à la demande). Ce sera certainement un avantage pour descendre sur Metz. Mais quid du retour ?

Comment a été établi cette restructuration ?

Par un bureau d'étude lointain qui a travaillé sur plans et exploité des sondages réalisés parmi les usagers des TCRM sans collaboration avec la commune.

Nous aurions pu leur expliquer que l'enquête a ignoré l'arrêt TIM du haut du village parce que ignoré des TCRM, que les statistiques sont faussées parce que, vu la fréquence actuelle des bus et des problèmes de correspondance, de nombreux lycéens rentrent à pied depuis Maisons-Neuves, que d'autres sont récupérés par leurs parents aux arrêts Préville ou Moulins de la ligne 25 quand ce n'est pas directement au lycée.

Enfin de nombreux usagers stationnent illégalement leurs véhicules sur les parkings des supérettes de Scy-Chazelles puis utilisent les arrêts TCRM mieux desservis dans ce secteur. La fréquentation des TC par les Châtelois est évidemment très supérieure à celle qui émane des sondages.

Tous ces points ont été rapportés aux représentants du bureau d'étude que l'on a rencontrés en Mairie. Ils ne sont pas venus pour nous entendre mais nous présenter un projet ficelé et non adapté à notre contexte.

Adieu le temps béni des TIM.

Vous avez sans doutes compris que je voterai contre ce projet.»

Nb : Je tiens toutefois à préciser que l'abribus du chemin des dames, appartenant au département a été remis en état peu après par M.M. et que celui de l'arrêt Chahury, propriété de la commune, sera démonté par nos soins et remplacé également par M.M.

Quelques rappels historiques devraient vous faire partager mon inquiétude. Des bruits de couloirs à la Préfecture mais surtout, le mercredi 29 septembre, la visite en Mairie de **MM. Louvet et Fessenmeyer**, inspecteurs d'académie prévoyaient la venue d'un internat d'excellence ainsi que le regroupement de quatre compagnies de CRS. Rempli de certitudes, je vous ai longuement présenté ce projet dans le bulletin de janvier. Mais le mercredi 26 janvier je me suis retrouvé invité à la Préfecture et reçu par trois préfets ou sous-préfets et des représentants de France Domaines. On m'explique alors que la cession du foncier entre ministères présente de grandes difficultés. Seules les communes peuvent acquérir à l'euro symbolique les sites libérés par les militaires. Pourtant un courrier du ministère de la défense, en date du 25 août 2010 précisait « **la caserne Serret sera reprise par d'autres services de l'état** ». Elle n'était donc pas aliénable. Afin de permettre cette reprise, le ministère de l'intérieur par la bouche de **M. le Préfet Vignes**, responsable de la sécurité, propose deux solutions au Maire de Châtel-Saint-Germain. Dans les deux cas, la commune acquiert l'emprise à l'euro symbolique puis :

- **soit assume** la maîtrise d'ouvrage pour les travaux nécessaires (10 millions d'euros) puis signe un bail emphytéotique avec le ministère de l'intérieur et récupère sa mise sous forme de loyers ;

- **soit met le bien** à la disposition du ministère de l'intérieur qui réalise les travaux, mais dans ce cas surgit le problème de la prise en compte financière de la dépollution pyrotechnique et des frais d'actes notariaux calculés sur la valeur vénale des biens cédés.

Suite à cela, je l'ai poliment prié de bien vouloir me réinviter lorsque l'Etat aura trouvé une solution qui n'obère pas les finances de la commune.

Le 10 février, lors d'une conférence des maires de Metz Métropole, j'ai présenté le compte rendu de cette réunion. Certes mon discours a ému quelques collègues sans aller au delà.

Par contre, peu de temps après, le président dans les couloirs de la préfecture et le premier vice président, Maire de Metz, croisant l'Inspecteur d'académie ont perçu des bruits confirmant mes dires. Aussitôt, le 24 février, a été organisé, dans les locaux de Metz Métropole une conférence de presse à laquelle j'ai participé. La presse locale et France3 ont relaté l'événement.

Suite à cela, le nouveau ministre de la Défense, **Gérard Longuet** est venu à Metz le 14 avril afin de rassurer les Lorrains. Il nous a entre autre, confirmé l'occupation de la Caserne Serret par les CRS et l'internat d'excellence. Entre temps l'effectif des policiers avait fondu d'un bon tiers car le maire de Nancy a fait savoir qu'il voulait garder sur place la compagnie de Jarville.... Il a non seulement été entendu, mais exaucé.

Et depuis vous avez pu lire comme moi dans la presse locale du 4 mai, la réaction des représentants des syndicats de policiers. Comme dans ce projet les CRS devaient assurer la totalité de la logistique (cantine, surveillance etc...) leur retrait entraînait obligatoirement le désengagement de l'éducation nationale.

Lors d'une réunion à Woippy le jeudi 19 mai, un général a tenté de dissiper les craintes de l'assemblée en promettant davantage encore que le ministre pour Châtel. Sceptique, après la réunion, j'ai interrogé le nouveau sous-préfet dont c'était l'une des premières sorties en pays Messin.

Trop fraîchement débarqué sur les bords de la Moselle, il n'a pu me rassurer. Je tiens toutefois à le féliciter et le remercier pour sa réactivité. En effet il a interrogé le ministre et l'INSEE. Ses réponses rapides concernant l'occupation du quartier Serret et les conséquences sur les dotations de l'Etat (DGF) font preuve d'une grande écoute et d'une efficacité rassurantes.

Entre temps, j'ai participé aux cérémonies officielles de la dissolution du 1^{er} Régiment Médical. A cette occasion j'ai rencontré Messieurs le **Préfet de Région**, le **Préfet Vignes**, les nouveaux **sous-préfets de Metz-Campagne et Metz-Ville** ainsi que plusieurs **généraux**. Tous m'ont confirmé la venue de trois compagnies de CRS dont l'installation s'étalera de l'automne 2011 au printemps 2012 et de l'internat d'excellence en septembre 2012. Afin de bien marquer leur intention d'occuper le territoire, l'inspecteur d'académie adjoint et les trois commandants des compagnies de CRS ont participé physiquement à la cérémonie.

Le 23 juin dernier, au cours d'une réunion sur le site, M. le directeur général de l'enseignement scolaire, M. le recteur et M. l'inspecteur d'académie adjoint, en présence de M. le préfet ont présenté l'internat d'excellence qui, à Châtel, devrait accueillir 140 élèves et étudiants à la rentrée 2012 puis 300 à la rentrée 2013.

L'ensemble du projet a été validé lors d'une réunion interministérielle le 7 avril, mais les modalités financières ne sont toujours pas définies.

Des rencontres programmées le 30 juin avec le commissaire divisionnaire **Gilles Galliot**, directeur zonal des CRS Est, puis le 6 juillet avec le préfet **Vignes** devraient me permettre d'écrire enfin le mot **FIN** à ce feuilleton... sans obérer les finances communales.

Règles d'urbanisme : tout n'est pas autorisé

Depuis le 1^{er} octobre 2007 la réforme des autorisations d'urbanisme est entrée en vigueur.

Projets de construction ou amélioration ne doivent commencer sans l'autorisation de l'administration.

Les demandes de déclaration préalable ou permis de construire sont obligatoires.

Quelles demandes pour quels travaux

Pour toute nouvelle construction vous devez déposer une demande de permis de construire. Aucune démarche n'est nécessaire en dessous de 2 m² de SHOB (surface hors œuvre brute), mais entre 2 m² et 20 m² une déclaration préalable vous sera demandée. Le recours à un architecte ne sera nécessaire que si la SHON (surface hors œuvre nette) dépasse 170 m² ou si l'extension projetée fait passer la construction existante à plus de 170 m².

Pour des travaux de simple entretien ou des réparations qui ne modifient pas l'aspect extérieur de votre bien, aucune demande n'est demandée.

Une déclaration préalable vous sera demandée pour :

- Les murs (hors murs de clôture) dont la hauteur au-dessus du sol est supérieure ou égale à 2 m.
- Les piscines (voir page 8)
- L'édification d'une clôture
- Les abris de jardin de moins de 20 m²

Sur les constructions existantes

- Les travaux de ravalement et les travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment existant
- Les changements de destination d'un bâtiment existant. Lorsque les travaux ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade, ces travaux sont soumis à permis de construire.
- Les travaux ayant pour effet la création d'une surface SHOB supérieure à 2 m² et inférieure ou égale à 20 m².
- Les travaux ayant pour effet de transformer plus de 10 m² de SHOB en SHON.

Où se procurer les formulaires ?

Vous pouvez retirer tous les formulaires en mairie. Les informations demandées sont indispensables à l'instruction de votre dossier par les services de Metz-Métropole.

Votre demande doit être envoyée en recommandé avec accusé de réception ou déposée à la mairie.

Un récépissé, comportant un n° d'enregistrement vous sera remis. Dans le mois suivant, la mairie pourra vous réclamer des pièces manquantes ou vous notifier un délai d'instruction plus long que prévu.

Délais

Le délai habituel pour une déclaration préalable est d'un mois. Il passe à deux mois pour un permis de construire ou un permis de démolir. Une majoration d'un mois s'applique quand vous êtes concerné par le périmètre de protection des monuments historiques.

La réponse vous est notifiée par pli recommandé, sous forme d'un arrêté. Si vous n'avez aucune réponse à l'issue du délai d'instruction, vous avez le droit de construire librement. Si vos travaux sont interrompus pendant plus d'un an, l'autorisation est périmée.

L'arrêté peut comporter des prescriptions supplémentaires, par exemple :

- Imposer un type de fenêtre
- Imposer un type de tuile et une couleur
- Préciser le raccordement aux différents réseaux
- Préciser la gamme de couleurs autorisées pour les menuiseries, etc...

Tout ceci sans pour autant remettre en cause le projet.

Lorsque les travaux ne sont pas conformes aux règles d'urbanisme, l'administration délivre un refus de permis qui doit être motivé.

Votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents fournis.

**En cas de fausse déclaration, vous vous exposez
à une annulation de la décision
et à des sanctions pénales.**

urbanisme

Si vous êtes dans le doute, renseignez vous auprès des services de la mairie.

Règlementation pour les piscines

Depuis le **1 octobre 2007**, les piscines doivent répondre aux dispositions suivantes :

• **Sont dispensées de formalité au titre du Code de l'urbanisme :**

- Les piscines non couvertes, dont la surface de bassin est $< 10 \text{ m}^2$.
- L'interprétation des dispositions relatives aux installations temporaires conduit à considérer que les piscines dites « **hors sol** » démontables et dont la durée d'installation ne dépasse pas trois mois, sont dispensées de toute formalité, sous réserve, passé ce délai, de remettre les lieux en configuration initiale.

• **Sont soumises à déclaration préalable :**

- Les piscines non couvertes, dont la surface de bassin est $< 100 \text{ m}^2$.
- Les piscines dont la surface de bassin est $< 100 \text{ m}^2$, équipées d'une couverture (fixe ou mobile) dont la hauteur est $< 180 \text{ cm}$.

• **Sont soumises au permis de construire :**

- Les piscines non couvertes, dont la surface de bassin est $> 100 \text{ m}^2$.
- Les piscines couvertes, dont la surface de bassin est $> 100 \text{ m}^2$, quelle que soit la hauteur de la couverture.
- Les piscines couvertes, d'une surface de bassin $< 100 \text{ m}^2$, dont la hauteur de couverture est $> 180 \text{ cm}$.

Modification n° 3 du POS (Plan d'Occupations des Sols)

Lors de notre dernier bulletin nous vous avons informé de la modification n°3 du POS (Plan d'Occupation des Sols) qui proposait de changer la destination d'une partie de la zone UX (zone artisanale) du centre du village en zone UA4 (zone d'habitation).

L'enquête publique s'est tenue du **23 avril au 23 mai 2011**. Comme indiqué sur l'arrêté et sur les avis réglementaires parus dans la presse, le commissaire enquêteur a reçu le public en mairie le **26 avril, le 14 mai et le 23 mai 2011**. Suite à cette enquête le commissaire a rendu les conclusions de son rapport le **21 juin**. Rapport avec **avis favorable** en incluant une réserve et quelques recommandations.

La commission d'urbanisme réunie le **22 juin 2011** a étudié la réserve et les recommandations du Commissaire enquêteur et a notifié un mémoire, pièce annexe de la délibération.

Le dossier complet de la modification sera présenté au conseil début juillet pour approbation.

Dès le retour de la délibération du contrôle de légalité, le nouveau règlement deviendra opposable.

Fibre optique à l'abonné

Les sept communes composant le groupement de commandes pour la réalisation de la fibre optique à l'abonné ont décidé de créer un **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique**.

Ce syndicat permettra une simplification de la procédure pour la réalisation du cahier des charges de l'appel d'offres. Le siège se situera à la mairie de Marly. L'étude technique est réalisée et les résultats obtenus sont encourageants.

Nous vous rappelons que l'objectif de cette opération est d'apporter aux Châtelois un réseau en fibre optique mutualisé qui permettra à chacun de choisir son fournisseur d'accès à internet.

Actuellement l'éloignement de la commune du **NRA** (nœud de raccordement à l'abonné) ne permet pas d'obtenir le triple play (téléphone, internet et télévision) de bonne qualité avec l'ADSL. Une délibération à l'unanimité a été prise pour la création de ce syndicat. Deux délégués titulaires et un(e) délégué(e) suppléant(e) seront désignés après l'avis favorable des services préfectoraux.

Il est bon de rappeler que cette démarche a été engagée par les 7 communes concernées après consultation des services de Metz Métropole qui nous ont bien confirmé que la compétence sur le très haut débit n'était pas une priorité de la communauté d'agglomération.



La gestion de nos forêts en 2011

L'année 2011 a été déclarée année internationale des forêts. La presse parle régulièrement de développement de la valorisation de la biomasse et... de gestion durable. Ces deux expressions sont presque antinomiques :

Nos forêts sont gérées en vue de la production de bois d'œuvre ce qui implique une gestion à long terme selon des règles de gestion clairement définies. Celles-ci sont transcrites dans des plans de gestion appelés «**aménagements**», qui prévoient clairement les actions à mener.

L'expression « **gestion durable** » se traduit notamment pour les forêts par une préservation ou un développement de la biodiversité. Les aménagements en vigueur n'avaient pas intégré totalement cette notion, mais cette lacune peut être comblée par la procédure de certification des forêts (et des produits qui en sont issus).

A titre d'exemple la certification limite strictement les coupes à blanc et impose de laisser un nombre minimal d'arbres morts pour la préservation des écosystèmes. En fait les procédures de certification ont été conçues pour arrêter les déforestations massives observées dans certaines régions du monde. Il existe plusieurs types de certifications, la plus répandue au niveau mondial (et adoptée par la France) étant le **Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières** (PEFC de l'anglais Program for the Endorsement of Forest Certification).

Seul le quart des forêts françaises bénéficie actuellement de cette certification, dont la totalité des forêts domaniales, une partie des forêts communales et très peu de forêts privées.

Les forêts de la commune de Châtel, comme la totalité des forêts gérées par le **SMGF** (syndicat mixte de gestion forestière du val de Metz) sont certifiées **PEFC**. La biomasse produite par nos forêts est constituée de sous-produits de l'exploitation des forêts, notamment valorisés comme bois de chauffage ou comme bois d'industrie vendus sur pied. Avec la création annoncée de grandes chaufferies industrielles il y aura sans doute une forte concurrence pour la valorisation de ces sous-produits, voire une surexploitation des forêts non certifiées.

Que se passera-t-il à Châtel en 2011?

Trois types de travaux sont programmés dans autant de secteurs différents :

- travaux d'entretien des boisements dans le bois de Flutôt,
- travaux de protection, de mise en sécurité dans le Quart en Réserve,
- création d'infrastructures dans le bois de Sainte-Ruffine.

Le bois de Flutôt, situé entre l'ancienne voie ferrée et la chapelle du Gros Chêne, a fait l'objet de coupes importantes dans les années passées et les semis naturels se sont bien développés. Il s'agit maintenant de dégager une surface d'environ 15 ha pour permettre une croissance optimale de ces jeunes arbres.

En outre il faut entretenir les « cloisonnements » (sortes de chemins d'accès à l'intérieur des parcelles) totalisant de l'ordre de 30 km.

Le bois du Quart en Réserve, situé entre les chalets de Montvaux et le Mont-Saint-Germain comporte par endroit d'importants rochers. Un de ces rochers s'est détaché et se trouve en situation instable sur la pente en-dessous de la route de guerre (parcelle 9). Aussi a-t-il été décidé de détruire ce bloc après aménagement d'une piste d'accès. Dans la parcelle au-dessus de la route de guerre se situe un rocher encore plus important (la « **Roche à Fayé** ») et il a été décidé de réaliser une étude de sa stabilité, sans préjuger des résultats et des suites à donner.

Ces deux forêts étant gérées par le syndicat intercommunal du val de Metz, c'est lui qui finance ces travaux. Le coût est estimé à 38 000€ HT, ce qui représente 51% des investissements du SMGF pour cette année.

Le bois dit de «Sainte Ruffine» fera l'objet d'importantes coupes au cours des prochaines années, essentiellement dans les parcelles proches de la route de Vernéville.

forêts



Afin de minimiser les frais et les dégâts dus au débardage et de permettre aux « **grumiers** » (camions permettant d'évacuer les grumes) d'accéder au plus près des parcelles, il a été décidé d'aménager la route forestière sur une longueur de 300 mètres, de créer une aire de retournement de ces camions et une aire de stockage des bois.

Le coût des travaux est estimé à 36 000€ HT. La commune qui gère directement cette forêt a obtenu une subvention globale de 70% de la part de l'Etat et de la commission européenne (crédits FEADER).

Ainsi nos forêts bénéficieront cette année d'investissements exceptionnels qui devraient les valoriser dans le futur.

Déclaration de prélèvements d'eau à usage domestique

La réglementation oblige depuis de nombreuses années la déclaration des puits en mairie. Elle a été complétée par le décret du 2 juillet 2008 (JO du 4 juillet 2008), texte complété le 1er janvier 2009. Cette réglementation impose la déclaration de « tous dispositifs de prélèvements, puits ou forages, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique... ». Ces pompes d'eau doivent être équipés de compteurs volumétriques. L'arrêté du 21 août 2008 (JO du 29 août 2008) ajoute l'utilisation d'eau de pluie, notamment à l'intérieur des bâtiments, par exemple pour les WC. La distribution d'eau de pluie à l'intérieur d'un bâtiment raccordé au réseau collectif d'assainissement doit comporter un système d'évaluation des volumes d'eau utilisés. Les « index » de ces systèmes d'évaluation doivent être consignés mensuellement. Les imprimés « **Cerfa** » pour la déclaration des ouvrages de prélèvement sont disponibles en mairie. Ils peuvent également être téléchargés à partir du site legifrance.gouv.fr.

Dans le cadre de l'aménagement du site du Mont-Saint-Germain, Metz-Métropole a installé une table panoramique sur le rocher dominant notre village. Vous pourrez admirer le magnifique panorama et situer les différents points de vue répertoriés sur cette table.



Aménagement au cimetière

Pour faciliter l'accès à la stèle du jardin du souvenir, les employés municipaux ont adapté un escalier dans la butte existante.



A la rentrée de septembre 2010 **Agnieszka Toupance** a rejoint le personnel municipal en place à l'école maternelle. Mme Toupance a su conquérir les enfants par sa gentillesse mais également par sa fermeté. Elle renforce l'équipe du périscolaire pendant le temps du repas, ensuite elle se consacre à l'emploi d'aide maternelle pour l'après-midi, avant de s'occuper de l'entretien des locaux.



Sylvain Herber est venu renforcer l'équipe technique municipale depuis le 26 avril. En plus des compétences polyvalentes nécessaires à sa nouvelle fonction, il possède une sérieuse expérience au niveau de l'entretien des espaces verts et des pelouses synthétiques (terrain de football et courts de tennis).

Nouveau

à partir de septembre
**Ecole de musiques
actuelles Lorraine**

A compter du 12 septembre 2011
au centre socioculturel

cours de musique tout âge,
tous niveaux.

piano, guitare, violon, chant, saxophone
(à partir de 6 ans)

Une soirée chorale vous sera proposée
avec la collaboration de

l'Inecc de Lorraine

Contact : 03 87 80 48 75

**«La mémoire
aussi, ça se
cultive»**

Un programme efficace et
divertissant de **15 séances**
pour améliorer sa mémoire.

**Réunion
d'information
Centre socioculturel
le 6 octobre 2011 à 14h**

**Journée de la Déportation, 8 mai 1945
et journée du Souvenir**

Le Lundi de Pâques a été célébré la journée de la Déportation en présence d'un public trop clair-semé. Quinze personnes se sont déplacées pour rendre hommage aux victimes de la déportation mortes atrocement dans les camps nazis pour défendre les libertés de leur pays.

Un détachement du 1^{er} Régiment Médical nous a fait l'honneur de participer à la cérémonie de l'armistice au monument aux Morts. Après la lecture des messages par M. le Maire et le président de l'UNC Châtel-Lessy, le détachement du 1^{er} RM et les porte-drapeaux se sont rendus au centre socioculturel pour remettre différentes médailles à plusieurs membres de l'UNC.



Journée des déportés



Défilé rue Jeanne d'Arc



Commémoration du 8 mai 45
au monument aux Morts



Journée du souvenir au monument aux Morts



Des animations régulières tout au long de l'année
 Une fois par mois, le mercredi matin, la bibliothèque propose à son jeune public de venir écouter des histoires et des contes dans le cadre du «**Temps des histoires**», des «**Tap'histoire**» et des «**Tapis de lecture**».

Renseignements en bibliothèque



Expositions et accueils de classes

En janvier, c'est à l'occasion de l'exposition «**A la découverte de Jules Verne**» que les classes de CE2, CM1 et CM2 ont été accueillies à la bibliothèque. Les enfants ont visité l'exposition qui se présentait sous la forme de sept livres géants représentant chacun un univers de Jules Verne, ils ont ensuite participé à un atelier qui leur a permis de réaliser diverses expériences techniques et scientifiques.

Exposition et atelier proposés par l'association «**Les Petits Débrouillards**».



bibliothèque





«Insolivres» et balades contées

Créés il y a 4 ans, les «**Insolivres**», manifestation d'envergure départementale se proposent de faire sortir les livres de la bibliothèque pour les emporter dans des endroits insolites. Cette année la bibliothèque de Châtel-St-Germain a choisi d'emmener ses lecteurs en balade.

Le samedi 4 juin un public familial de plus de 130 personnes s'est rendu sur le site archéologique du Mont-St-Germain pour écouter les histoires du conteur **Mathieu Epp** (Cie Rebonds d'histoires).

Le mercredi 15 juin une balade contée à travers les chemins du village a été proposée aux enfants par les bénévoles de la bibliothèque.



En Février les enfants des deux classes maternelles

ont pu profiter des superbes illustrations qui agrémentaient les panneaux de l'exposition «**Pôle Nord... Pôle Sud**». Cette exposition destinée aux plus grands a permis aux plus petits de découvrir l'univers glacé des pôles et de faire la connaissance de nombreux animaux de la banquise comme l'ours blanc, le pingouin ou le phoque.

Exposition proposée par la D.L.P.B. (Division de la lecture Publique et des Bibliothèques)



Horaires d'été

Juillet 2011

Mardi 16 h 00 >> 19 h 00

Samedi 14 h 00 >> 17 h 00

Août 2011

Fermeture totale du

1^{er} août au 26 août 2011.

Réouverture aux horaires habituels

samedi 27 août 2011

Mardi 16 h 00 >> 19 h 00

Mercredi 10 h 30 >> 12 h 15

14 h 00 >> 18 h 00

Samedi 14 h 00 >> 17 h 00

Contact > Bibliothèque Municipale
13, rue Jeanne d'Arc - Tél. : 03 87 60 34 87
Mail : biblio@chatel-saint-germain.fr



Le repas des aînés s'est déroulé avec convivialité et bonne humeur. Les membres de la commission municipale et le CCAS ont oeuvré pour que cette journée soit une réussite. Les photos de cette journée sont visibles sur le site internet de la commune.



Tout au long de l'année le samedi après-midi et par tous les temps, un groupe d'amis se réunit au square du Saulcy pour pratiquer leur sport favori, **la pétanque** ; en hiver le café et en été des boissons fraîches sorties des glacières permettent aux joueurs de reprendre des forces entre deux parties de pétanque. Comme l'amitié s'entretient, chaque année ils se retrouvent autour d'un barbecue au même endroit.



Paule et Michel Rouleau ont fêté leurs noces de diamant le 2 avril 2011, ils se sont mariés à Saumur, d'où ils sont originaires, le 2 avril 1951.



le 30 juin dernier, **Madame Monique Gocel**, demeurant depuis de nombreuses années avenue de la Libération, entourée de ses enfants, a fêté ses 90 ans.

La Municipalité de Châtel vous propose à nouveau un spectacle théâtral le **24 Septembre 2011** qui se déroulera au centre socioculturel. La Troupe « **Les Gais lurons** » de **Courcelles-Chaussy** interprétera « **C'est malin** » une pièce comique de **Fulbert Janin**-diffusée à la télévision à l'époque de la fameuse émission « **Au Théâtre ce soir** ». Le ciel est sans nuage,

la messe du dimanche vient d'être dite, le prêtre est en compagnie de sa gouvernante et de sa nièce, venue en vacances. Mais, la visite inopinée d'un étrange jeune homme va bouleverser cette belle quiétude... le presbytère devient le cadre d'une suite d'événements et de quiproquos échevelés. **Une belle soirée en perspective à noter sur vos tablettes !**

3 Septembre : Tournoi de pétanque de la Municipalité organisé par l'U.S Châtel dans le parc du centre socioculturel

4 Septembre : La Châteloise, organisée par la municipalité et le club Vosgien de Metz. Marche familiale à la découverte des sentiers de randonnée. Départ libre à partir de 8h au centre socioculturel

19 Septembre : Collecte de sang au centre socioculturel

24 Septembre : soirée théâtre au centre socioculturel avec les « **Gais lurons** »

14 Octobre : concert vocal par les chorales

« Trimazo » et « trois petites notes » de la MGEN. 20h30 au centre socioculturel. Entrée libre

18 Octobre : lectures à voix haute « autour de Prévert » pour les familles à 20 h à la bibliothèque

11 Novembre : repas annuel des Anciens Combattants

20 Novembre : bourse aux jouets au centre socioculturel

26 Novembre : repas dansant organisé par l'amicale post scolaire

2 décembre : marche et soirée au profit du téléthon au centre socioculturel

FRANCE INTER à Châtel

Le jeudi 24 Février dernier la Municipalité de Châtel a accueilli le « **Jeu des 1000 Euros** » animé par **Nicolas Stoufflet** pour l'enregistrement diffusé, lors de la célèbre émission journalière de France Inter, les 31 Mars et 1^{er} Avril 2011 à 12h45. La presse et la télévision locales qui étaient présentes ont salué l'évènement. Les habitants de Châtel et des communes voisines se sont réunis, très nombreux, dans la salle du centre socioculturel et certains d'entre eux ont tenté d'être sélectionnés pour participer au jeu. Mais seuls quatre candidats ont été retenus en répondant brillamment aux premières questions de la série éliminatoire. Les deux équipes ainsi formées étaient prêtes à répondre aux questions bleues, blanches et rouges envoyées par les auditeurs... et l'une d'elles a remporté le « **super banco** » de 1000 €. Félicitations aux deux gagnants ! **La vidéo est visible pendant 6 mois sur le site internet de France Inter.**



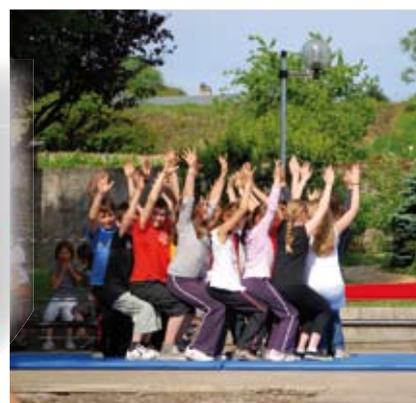
La commune de Châtel a pu bénéficier d'une soirée d'exception avec la prestation des **Chœurs de l'Opéra Théâtre de Metz-Métropole** qui ont été chaleureusement accueillis par un public venu nombreux au centre socioculturel. Les chœurs constitués de vingt-quatre chanteurs acteurs professionnels

sont dirigés par **Jean-Pierre Aniorte** et accompagnés au piano par **Nathalie Marmeuse**. Leur programme composé pour ces rencontres dans les villages de Metz Métropole reprenait des œuvres de grands compositeurs, **Gounod, Mozart, Verdi, Donizetti, Bizet...**

Une école de basket à la prochaine rentrée scolaire

Dès la prochaine rentrée scolaire l'**ASP BASKET** de Ste Marie aux Chênes avec le concours de la Municipalité proposera aux jeunes Châtelois âgés de **4 à 10 ans**, une initiation au basket chaque samedi de 10h30 à 12h à la salle de sports du Saulcy. Cette pratique sportive et de loisirs se fera sous la responsabilité d'un salarié de l'association, titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif.

Des tarifs préférentiels seront accordés aux enfants de Châtel.



CIRK'EOLE

ECOLE DE CIRQUE



Sous la direction de Laurent Bourhoven le **Centre de Loisirs Sans Hébergement** organisé début Mai par la municipalité s'est déroulé sur le thème du cirque avec la participation de Vincent, l'animateur du **CIRK'EOLE** de Montigny-les-Metz qui a pu initier les 33 enfants participants à devenir jongleurs, acrobates, cyclistes sur vélo à une roue, funambules sur fil d'acier etc.....

Les enfants ont pu également bénéficier de la gentillesse des bénévoles de la bibliothèque qui leur ont présenté des contes sur le thème du cirque, ils ont pu profiter du beau temps pour monter jusqu'au Mont-Saint-Germain avec Laurent et Aurélie.

Le **CLSH** des vacances de printemps des petits Châtelois s'est terminé par un spectacle sur la scène extérieure du parc du centre socioculturel grâce au temps estival.

Les parents sont venus nombreux assister aux nouvelles prouesses de leurs enfants.



Dernière réunion avant le grand jour.



Affectation des emplacements.



Préparation des crêpes.



Mlle Potel, chargée des réservations

Pour sa treizième édition, le vide-greniers du traditionnel lundi de Pentecôte s'est déroulé avec toujours autant de convivialité malgré une bruine matinale perturbante. Cela n'a pas découragé les chineurs et promeneurs venus encore très nombreux cette année. Le vide-greniers c'est de très nombreuses heures de préparation, une organisation sans faille, de nombreux bénévoles, sans qui le succès ne pourrait être au rendez-vous. Ils ont oeuvré pour que chacun, exposants ou visiteurs, passe une journée agréable dans notre village. Cette année, il aura été consommé 40 litres de pâte à crêpes, 210 kgs de frites, 1500 casse-croûte, 200 litres de bière etc...sur les deux sites de restauration, l'un place de la Gare et le second au centre socioculturel. Merci aux riverains pour leur compréhension. Comme par le passé, le bénéfice sera redistribué aux associations ayant en charge nos enfants. Pour preuve d'encouragements : le retour depuis de nombreuses années des mêmes exposants. Notre vide-greniers est devenu incontournable en pays messin.



Il faut montrer patte blanche !



Les tickets casse-croûte sont prêts.



A l'APS, on attend le client !



Sourires dès le matin !



Du pain...toujours du pain.



Ils sont prêts à livrer les premiers casse-croûte.



Débriefing des bénévoles debout depuis 4 heures du matin.



Les bénévoles des associations qui ont participé à l'organisation du vide-greniers.

vide-greniers

Samedi 4 juin, l'école maternelle de la souris verte et l'école élémentaire du centre et des Chauvaux ont proposé leur traditionnel spectacle de chants et danses dans la grande salle du centre socioculturel, devant un public nombreux, composé des parents, familles et des élus de la commune avec M. le Maire.

Durant 1 h ½, se sont succédé des chansons françaises mais aussi anglaises, de jolies danses des classes de la maternelle, un chant africain superbement interprété par les **CP-CE1**, un rock sur un air de jazz des **CM 1-CM 2**. Une élève de CM 2 a joué du saxophone et un élève de CM 1 a présenté une danse de hip-hop. Deux maîtres ont accompagné les élèves, à la guitare et à la trompette. Le tout était présenté par **M. Ziebel**, le nouveau directeur de l'école élémentaire et par les élèves. Les élèves et leurs familles se sont ensuite retrouvés dehors pour une sympathique kermesse très réussie, organisée par des parents de l'école, qu'il faut remercier pour leur implication. Boissons et nourriture, jeux divers, maquillages de visages et une grande tombola étaient proposés. Les bénéfices de cette kermesse seront reversés aux deux écoles.



La classe de **CM 2** de l'école du centre a eu l'honneur d'être dirigée, en janvier et février, par un entraîneur national de badminton : **Eric Silvestri**, responsable du «Dispositif jeunes».

A l'issue de ces entraînements, complétés par ceux de l'animateur sportif de la commune, **Laurent Bourhoven** et de **Thibaut Drouin**, stagiaire EPS, un vidéaste travaillant pour la fédération française de badminton est venu dans le gymnase communal filmer les élèves et leur entraîneur. Le but était de produire un DVD pour compléter un kit et une mallette pédagogiques, destinés à aider les entraîneurs et enseignants dans la pratique du badminton. Le DVD devrait sortir bientôt.

En outre, deux journalistes du magazine : 100 % BADMINTON se sont déplacés à Châtel pour interviewer les élèves et leur professeur. C'est ainsi qu'Aymeric, Alice, Marion et Eric Silvestri se sont retrouvés en couverture du magazine du mois de mars, un article étant consacré sur 2 pages à notre école.

Pour plus de renseignements sur le dispositif jeunes, il suffit de consulter le blog : dj.ffba.org

Les élèves de CM 2 ont eu la chance de participer à une séance de découverte du handball, proposée le 31 mai, grâce à un partenariat entre Metz Handball et la municipalité. D'abord, la classe a participé à des jeux et a fait des matchs animés par un entraîneur féminin et une stagiaire. Ensuite les élèves ont échangé avec une handballeuse d'une des équipes de Metz-Handball. Enfin, en présence de **M. Pietrala**, entraîneur, ils ont reçu chacun un calendrier de l'équipe. La classe de CM 1 bénéficiera elle aussi d'une séance à la rentrée prochaine.

Initiation avec Metz-Handball



Le cross **U.S.E.P.** (Union sportive de l'école primaire) de Châtel a eu lieu le **30 mars 2011**, sur un parcours partant du gymnase, passant par le chemin des Fourrières et le parc du centre socioculturel. Il était organisé par le responsable **U.S.E.P. , M. Mayer**. Plusieurs écoles du secteur s'étaient déplacées. **M. Ledoux**, conseiller pédagogique de la circonscription, **M. Marchal**, maire de la commune et des adjoints ont remis coupes et médailles aux meilleures équipes. La classe de **CE2/CM1** de **M. Mayer** s'est particulièrement distinguée.



Résultats des Châtelois et Châteloises

CE2 Filles :

Par équipes : 2^{ème} Châtel 1

CE2 Garçons :

1^{er} Hanen Lilian (Châtel)

Par équipes : 1^{er} Châtel 1

CM1 Filles :

1^{ère} Graff Charlotte (Châtel)

Par équipes : 1^{ère} Châtel 1

CM1 Garçons :

1^{er} Linden Arnaud (Châtel)

Par équipes : 1^{er} Châtel 1

CM2 Garçons :

Par équipes : 3^{ème} Châtel 1



Cross USEP d'ARS

Les élèves de CM 2 ont participé au **cross U.S.E.P. d' Ars sur Moselle**, le 8 avril 2011. A l'issue des courses, garçons et filles marquaient de 1 à 5 points. La classe de CM 2 de Châtel est arrivée première sur les 18 classes engagées !

Voyage scolaire à Manderen et Sierck-les-Bains

Le traditionnel voyage de fin d'année scolaire a emmené cette année les quatre classes de l'école au pays des trois frontières. Le matin, les élèves ont visité le **château de Malbrouck** à Manderen et la très belle exposition de photographies de **Robert Doisneau**. Un atelier a permis aux élèves de se faire photographier à la manière des gamins de Paris. Chacun s'est vu offrir un tirage noir et blanc. L'après-midi, ils ont plongé dans la riche histoire du château-fort de Sierck-les-Bains et des ducs de Lorraine pour les grands ; les plus jeunes ont écouté avec émerveillement des contes. Les grands ont subi enfin deux épreuves : **un quiz** sur l'histoire du château, puis une épreuve d'entraînement physique pour devenir des pages : le duc de Lorraine essayait de les pourfendre de son épée de bois ! Celui-ci leur a décerné un diplôme d'expert en castellologie. De très beaux souvenirs pour tous, grâce aussi au transport en bus financé par la municipalité.



Les deux classes de l'école du centre ont participé aux journées **Mini-hand**, organisées par **l'U.S.E.P. et M. Ledoux**, conseiller pédagogique, au **stade Kintzig à Montigny-lès-Metz**, en partenariat avec la ligue départementale de handball. La journée était composée de trois activités : les matchs sur le stade, des jeux de balles par ateliers sur le stade annexe rénové et un atelier de questions sur le sport. Le classement final était composé des points des matchs et de la note sur les questions. Le **CE2/CM1** de **M. Mayer** s'est classé 2^{ème} sur 16 classes de CM 1 et le **CM2** de **M. Fogelgesang**, 5^{ème} sur 16 classes de CM2. **M. Marchal**, maire, est venu remettre coupes et diplômes de handballeurs aux élèves de notre école.





Ecole et recyclage

Dans le cadre du programme «**L'école et le recyclage**» organisé par **Somergie** et **Metz Métropole**, les classes de **CP/CE1** et de **CE1/CE2** avaient suivi une animation «**tapitri**» en décembre 2010 ; les **CE2/CM 1** et le **CM2** avaient joué à «**trival poursuite**» en janvier 2011. Ces deux dernières classes ont été invitées en juin au centre technique communautaire de Metz-Borny pour une nouvelle animation. «**Les Dieux du tri**». Les animateurs, costumés en dieux grecs, ont proposé un jeu sur le tri des déchets ménagers qui se déroulait dans un labyrinthe dont les murs étaient formés d'énormes balles de papiers et cartons compressés. Il fallait répondre à des questions pour progresser et arriver à la poubelle recherchée ! Les élèves ont été enthousiasmés par cette activité ludique et pédagogique. Le jeu s'est terminé par un goûter entre deux superbes décors de théâtre. Chaque élève est reparti avec un T-shirt offert par **Metz Métropole**. Les enseignants saluent la prestation et la bonne humeur de tous les animateurs et les remercient.

Jules Verne

En janvier 2011, la bibliothèque municipale a proposé aux élèves de l'école du centre une animation autour de l'écrivain **Jules Verne** (1828-1905), auteur des «**Voyages extraordinaires**», de 31 romans et 20 pièces de théâtre. Une grande exposition (créée en 2005 pour le centenaire de sa mort) traitait des thèmes rencontrés dans les livres écrits par Jules Verne. Des explications étaient données aux élèves par les animatrices de la bibliothèque. D'autre part, un étudiant de l'association nancéienne «**Les petits débrouillards**» avait préparé plusieurs expériences de physique et de chimie qui ont passionné et ravi les élèves.



Prix Ambassadeur ELA

Le 8 juin, un élève du **CM 2**, **Alexandre Chargelegue**, représentant notre école, a participé à la cérémonie du **Prix Ambassadeur ELA** au musée du **quai Branly à Paris**. Notre école s'est en effet engagée en faveur de l'association **ELA** (association européenne contre les leucodystrophies) et des enfants atteints de leucodystrophie (une maladie génétique qui détruit la gaine des nerfs). Après la «**dictée nationale d'Ela**» en octobre 2010, lue aux élèves de **CM 2** par **M. le Maire**, les élèves de **CE2/CM1** et **CM2** avaient récolté une forte somme d'argent pour ELA. Son directeur, **M. Jean-Luc Corti**, était venu à l'école féliciter les élèves. On voit ici les ambassadeurs de l'académie de Nancy-Metz sur la terrasse du musée. **Alexandre** est debout devant et à gauche du chanteur **Grégoire**. On reconnaît aussi **Zinédine Zidane** et à droite le président d'**ELA**, **Guy Alba**.



Tournoi 2011

L'habituel tournoi annuel du Tennis club de Châtel s'est déroulé du **18 mars au 17 avril 2011**.

Une nouvelle fois, il a connu un grand succès sous une météo clémente ce qui a permis de respecter la programmation des matchs. En effet, près de **200 personnes, 61 joueuses et 135 joueurs se sont affrontés au travers de 221 matchs sur les courts du club**.

45 clubs étaient représentés ce qui confirme le label de qualité reconnu dans toute la région, non seulement pour son savoir-faire mais aussi pour son équité et l'ambiance chaleureuse et familiale qui n'a pas cessé durant les quatre semaines du tournoi.

Les résultats du tournoi ont vu gagner **Tony Martins**, ancien du club de Châtel, chez les hommes et **Marie Thomas** chez les femmes.

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont permis cette réussite et à **Vincent**, moniteur, pour l'organisation du tournoi.

Les 30 ans du tennis

Situé à environ 2 kilomètres du village, il est implanté dans la vallée de Montvaux entre les contreforts du Mont-Saint-Quentin et du Mont-Saint-Germain.

Le club a été fondé le **4 décembre 1980** par un groupe de quelques personnes. Il était alors représenté sous forme d'une association privée et cinq courts extérieurs en béton poreux ont été construits.

Le premier président a été **M. Jean-Claude Pilot**.

Rapidement le nombre de licenciés s'est accru pour atteindre en **1982** environ **500 adhérents**. En **1983**, les installations ont été reprises par la municipalité de Châtel. Le club a été transformé en association et la présidence est revenue à **M. Alain Del Olmo**.

De **1985 à 1990**, le club s'est enrichi d'un court couvert, d'un club house et d'un terrain de racquetball construit à côté du court couvert.

Étape importante en **1991** qui a vu l'arrivée d'un nouveau président, **M. Jean Jung** et d'un nouveau comité. Jean Jung conservera ce poste jusque fin 2008.

Au cours de ces années, le club ne cessera de croître tant au niveau du nombre de licenciés, d'une centaine dans les années 1990 à près de 180 en 2006, que dans la variété des activités proposées avec notamment le développement de l'école de tennis, un nombre élevé d'équipes engagées dans les championnats et coupes (**23 équipes en 2005 et 2006**), la participation des scolaires à des stages, à des compétitions UNSS (médaillé de bronze au championnat de France en 1998, champion de Moselle en 2007) et la participation du club dans des manifestations organisées par la commune (téléthon – vide grenier).

En **2005**, l'équipe fanion homme est aux portes du niveau pré-national. Le petit club de Châtel est alors le **53e club de Lorraine**.

Les frères **Hoberdon**, Vincent et Johann, initiateurs au club ont remporté deux fois le championnat de France Famille en double (2002 et 2010).

Le tournoi organisé chaque année au printemps connaît un succès grandissant. Une disponibilité constante du président, une implication maximale dans les matchs et un esprit familial feront de cette manifestation une référence. **300 joueurs et joueuses** ont participé au tournoi en **2006**.

Fin 2008, **Jean Jung** a souhaité se retirer pour profiter pleinement d'une retraite sportive bien méritée. En janvier **2009**, un comité de direction rajeuni a repris les rênes du club sous la présidence de **Jean-Marc Devin**.

Le nombre d'adhérents s'est à nouveau accru pour la saison 2010. Les objectifs du club demeurent le développement de l'école de tennis et la découverte de la compétition.

En 2010, le club a engagé Vincent Hoberdon, 1^{er} salarié du club, qui a obtenu brillamment son diplôme d'Etat cette même année. C'est le second diplômé issu du club après son frère Johann en 2008.

La municipalité a envisagé de rénover en 2011 le court intérieur et de changer la surface de trois courts extérieurs par la pose de gazon synthétique du type « **clay tech** ».

Le **2 juin**, le comité a souhaité partager avec tous les adhérents du club et leurs amis, les 30 ans du « **SCL Châtel** ». Près de 200 personnes se sont ainsi retrouvées dans le magnifique cadre de verdure du club profitant d'un temps ensoleillé. Tout au long de cette journée, les bénévoles présents ont assuré de nombreuses animations, et une restauration permanente.

Cette belle journée s'est poursuivie par quelques discours notamment de M. **Marchal**, maire, et **M. Gavini** Président de la Ligue de Lorraine de tennis venus encourager le club à poursuivre ses efforts.

tennis



Les vainqueurs du tournoi



Repas convivial pour les 30 ans du SCL Tennis



Discours des personnalités



Un bilan sportif contrasté

Des satisfactions

A l'issue d'un championnat rondement mené, l'équipe fanion termine vice-championne de son groupe de 1^{re} Division derrière l'intouchable leader Amanvillers. Cette 2^{ème} place ne lui assure cependant pas une montée en Ligue, une seule accession étant prévue à ce niveau.

Performance très honorable à laquelle il convient d'ajouter un remarquable parcours en coupe de Lorraine, en ayant éliminé plusieurs formations hiérarchiquement supérieures et en ne s'inclinant que face au tenant de l'épreuve, Lunéville.

Même place de dauphin pour les **U 17** en Excellence et même beau parcours en coupe. Les **U 15**, avec un effectif très réduit, se classent en milieu de tableau en Promotion, tandis que les **U 13** qui ont opéré au niveau Honneur se sont défendus vaillamment face à des équipes très cotées, ce qui leur a permis de s'aguerrir, en espérant récolter les fruits de leur apprentissage dès la saison prochaine.

Les **U 11** ont participé avec leurs moyens aux différents rassemblements. Les petits **U 9**, en progrès constants, ont effectué un critérium de printemps très satisfaisant.

De grosses déceptions cependant

Au rayon des déconvenues, la rétrogradation des **seniors B** qui n'ont pas su prendre les points décisifs face à leurs adversaires directs et qui se sont complètement démotivés en fin de saison, alors que le maintien en PPD était largement à leur portée.

Des regrets également d'avoir dû déclarer forfait avec les **U 19**, en raison d'un manque d'effectif et d'une série de défections imprévues.

De sérieux problèmes d'encadrement

L'US Châtel souffre actuellement d'une insuffisance notoire au niveau de l'encadrement. En effet, les rares éducateurs et délégués bénévoles, souvent suremployés, pour ne pas dire «surexploités», ne peuvent plus assurer l'intégralité de l'entraînement et du suivi des différentes équipes.

Le club, faute de renfort à ce niveau, va donc être contraint «d'abandonner» certaines catégories de jeunes, ce qui réduira à néant les efforts consentis depuis plusieurs saisons par les responsables de l'école de foot.

Une situation vraiment regrettable, alors que le club dispose d'installations enviées, ainsi que du soutien de la Municipalité.

Toute personne et notamment les parents qui pourraient s'impliquer dans le fonctionnement du club sont par conséquent les bienvenus et invités à prendre contact dès à présent avec le **président : 06 08 60 13 17** ou le **secrétaire : 06 19 99 15 78** et à participer à **l'assemblée générale qui se tiendra le vendredi 9 septembre à 19 h au club house du stade.**



Seniors A



L'équipe U17



L'équipe U13



L'équipe U9

Rappel du site Internet de l'US Châtel : <http://us-chatel.footeo.com>

Y figurent tous les renseignements sur le club



Une belle affluence lors du derby Châtel - Amanvillers opposant les deux premiers du groupe, le 10 avril

Tournoi de pétanque

La 22^{ème} édition du Challenge de pétanque de la Municipalité organisé par l'Union sportive aura lieu le samedi 3 septembre 2011. Réservé aux habitants et aux membres des associations de Châtel, il se déroulera comme chaque année en doublettes formées dans le parc du centre socio-culturel. Inscriptions sur place à partir de 13h30.



Carnaval

Comme le veut la tradition les enfants du village étaient invités à venir déguisés pour défiler dans les rues du village en lançant serpentins et confettis. Ils se retrouvèrent au centre socioculturel pour le goûter et apprécier les traditionnels beignets.



sdjo

Mercredis-loisirs

Une trentaine d'enfants de l'amicale post scolaire de Châtel ont participé le mercredi 1^{er} juin à la **Fête des enfants** organisée à Fèves par la **fédération des oeuvres laïques de la Moselle** en partenariat avec le **conseil général**. Le matin, les animatrices, **Brigitte, Nadège, Isabelle et Mathilde** organisèrent des jeux puis après le pique-nique,

proposèrent de nombreux ateliers et activités variés (jonglage, rythme, sports, jeux, nature, oiseaux etc..). Ils assistèrent à un spectacle où la jonglerie et la magie s'alliaient à l'humour et la poésie «**derrière la porte**» par la compagnie **Tour de Cirque** qui les captiva. Cette journée se termina par un goûter offert.



Rallye du 1^{er} Mai 2011

Comme chaque année et pour la 33^{ème} édition, l'**APS** Châtel proposait le rallye promenade du 1^{er} Mai, concocté par l'équipage **Jean Michel Vahl** vainqueur de l'an passé. Un temps très agréable, une ambiance amicale permit à une dizaine d'équipage de découvrir les villages lorrains et leurs curiosités cachées. Le thème en était «**Grand cru**». Questionnaires, énigmes, jeux d'adresse tournèrent autour du vin et de la vigne et départagèrent les participants. L'équipage vainqueur fut celui de **Stéphane Goulet** qui aura le plaisir de préparer celui de l'an prochain. Le verre de l'amitié clôtura cette journée très appréciée de tous.

Feux de la St Jean



Une amélioration de la météo a permis un bon déroulement des feux de la St Jean. Après une présentation de la sorcière à travers les rues du village, on alluma, devant une assistance nombreuse, le bûcher réalisé par les bénévoles de l'amicale. Les enfants attendaient avec impatience de voir le mannequin brûler au milieu des pétards. L'amicale, grâce à l'aide financière de la municipalité, proposa un magnifique feu d'artifice préparé par la société Aquarêve, qui enchantait, petits et grands.

Fête d'été

Un temps estival a engagé les châtelains à venir nombreux à la fête de l'association. Un spectacle varié, concocté par **Céline**, de danses Country avec les **Tennessee**, de moderne Jazz avec un groupe de Novéant et les groupes de l'**APS** menés par **Karine, Audrey et Julie**, de Hip Hop avec **Insolite**, le groupe **Kunky POP** et le **Groupe Keep On** avec **Kader Razali** enchantèrent le public. Jeux divers, parcours à cheval ou poney occupèrent les enfants. Pour agrémenter le tout, buvette et restauration permirent à chacun de passer un après-midi et une soirée agréables dans une ambiance musicale avec **Zuley le DJ**.



L'adieu du 1er RM aux Châtelois

